

**UNE VISION POUR L'AVENIR :
DE L'AMBITION AU CHEMIN**



La démarche d'élaboration du projet de charte a permis de dresser le constat des forces et des faiblesses du territoire rétais et d'identifier les facteurs extérieurs – opportunités et menaces – qui peuvent peser sur un développement de façon favorable ou défavorable.

Pour ses habitants, comme pour ces résidents temporaires, l'île de Ré constitue avant tout un environnement naturel exceptionnel : plages, dunes, forêts, marais...

Cette nature exceptionnelle est un atout : sa richesse de base. Mais ce pays est le pays d'une nature travaillée par l'homme, recréé en permanence par l'homme. C'est le croisement entre nature, économie et culture qui en fait la richesse.

C'est ce croisement qu'il faut redéfinir, cette liaison de base qu'il faut retrouver, cet équilibre indispensable qu'il faut réaffirmer.

L'augmentation du tourisme depuis quelques décennies est le fruit de cette richesse. Mais l'exploitation sans retenue du « minerai naturel » peut amener à l'épuisement de la richesse.

En effet, si le tourisme constitue le moteur de l'économie rétaise, il est également un facteur de déséquilibre puisqu'il entraîne la fragilisation du patrimoine naturel, une hausse des coûts fonciers, une difficulté pour les actifs à se loger à l'année sur l'île, une forte croissance de la population retraitée ainsi que de nombreuses difficultés de gestion pour les collectivités notamment en matière de circulation, de traitement des déchets et des équipements...

Sans vouloir renoncer à une croissance économique basée principalement sur le tourisme, l'île de Ré entend conserver ses spécificités et offrir, aussi bien aux résidents permanents qu'aux visiteurs temporaires, un espace naturel privilégié, garant d'une tradition certaine s'ancrant sur un développement maîtrisé et harmonieux.



Un nouvel équilibre est à rechercher entre économie et nature dans une perspective à long terme. La charte de pays à 10 – 15 ans est un cadre de développement à moyen terme. Elle doit intégrer la réflexion à plus long terme.

C'est donc ce projet ambitieux de développement qu'il faut formuler, mais un projet de développement durable qui exprime le croisement entre gestion des ressources naturelles, développement économique, développement social, et la culture.

Cette démarche de Pays, avec l'élaboration de la Charte est l'occasion de redessiner le territoire à travers ces diverses images qui le qualifient. Prendre en main son avenir, c'est d'abord affirmer une vision de son territoire

Dans cette perspective, les principaux enjeux se présentant à l'île en terme de développement au cours de ces prochaines années concernent la préservation du cadre naturel exceptionnel, la préservation de l'identité rétaise par la mise en valeur de ses spécificités et une offre de services satisfaisante pour les populations résidentes de l'île.

Les éléments d'une vision à 10/15 ans :

- un pays dont l'identité affirmée et reconnue est un atout de développement
- un pays qui a réussi à ralentir voire stopper les tendances négatives
- un pays de la qualité : des paysages, des savoirs faire et des produits qui en découlent
- un pays où le tourisme reste l'une des richesses mais un tourisme maîtrisé, réparti dans le temps, mieux intégré dans l'ensemble du tissu économique
- un pays à l'économie diversifiée
- un pays pour vivre, travailler à l'année
- un pays d'équilibre

PLAN

I Un pays préservé avec une forte identité

II Un pays soudé et généreux

III Un pays prospère et ouvert vers d'autres partenariats

I Ré, un Pays préservé avec une forte identité

Conformément aux principes du développement durable, il convient de répondre aux besoins du présent sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures.

Le patrimoine naturel et paysager est la ressource principale de l'île, et constitue une richesse naturelle, historique et culturelle dont les rétais ont la charge.

La prise en compte par ses habitants et ses visiteurs de l'intérêt du milieu naturel rejoint la volonté de garantir une préservation pérenne du milieu rural.

Orientation n°1 : Le Pays doit devenir un lieu de sensibilisation

Renforcer le potentiel d'activités au détriment de la qualité environnementale serait pour de nombreux acteurs non seulement en contradiction avec une démarche qui se veut durable, mais aussi un risque d'appauvrissement à moyen terme par la destruction du capital territorial de base.

→ **Le Pays doit lancer un programme de sensibilisation à l'environnement, aux ressources naturelles et aux risques majeurs...** en direction des élus locaux, des acteurs économiques, de l'ensemble de la population résidente (en

ciblant particulièrement les jeunes), et enfin la population touristique.

Thèmes de l'eau, les énergies renouvelables, les déchets...

Orientation n°2 : Maintenir un environnement exceptionnel et gérer de manière optimale les ressources naturelles

→ **Renforcer les actions relatives à la protection des espaces naturels**

- en collaboration avec le Conseil Général et le Conservatoire du Littoral, développer les politiques d'acquisition de terrains en zone de préemption

- résorber le camping sur parcelles privées

- lutter contre les camping-cars en infraction par l'élaboration d'une politique d'accueil (informations avant le pont, accès aux sites, règles et pratiques...)

- respecter les espaces remarquables et maintenir les coupures d'urbanisation...

→ **Sauvegarder, gérer et entretenir les espaces naturels et les espaces anthropiques**

- *protéger les marais et encourager la reprise des activités salicoles*

- *assurer une surveillance du territoire (notamment les éco-gardes)...*

- *reconquérir les friches et en assurer le devenir en tant que zones naturelles classées*

→ **Soutenir l'activité agricole et les activités primaires**

- *l'agriculture représente une plus value paysagère. Des actions de reconquête des friches sont nécessaires y compris par des actions de maîtrise foncière volontariste*

→ **Mettre en place un système moderne de gestion des déchets**

- *accroître la responsabilité de tous les acteurs*

- *assurer un service viable, équitable et juste protégeant l'environnement (notamment par la mise en place et la structuration de collectes par nature de déchets, l'adaptation des services spécifiques aux entreprises, et le développement des points de collecte et leur intégration paysagère)*

Orientation n°3 : Prendre en compte les risques naturels

→ **La lutte contre la mer**

- *reconstituer les défenses existantes*

- *privilégier une cohérence de la défense des côtes*

- *assurer la sécurité des personnes et des biens*

- *mettre en place des opérations à caractère expérimental et exemplaire (Fier d'Ars, lutte contre le baccharis, ré-ensablement des plages...)*

→ **L'incendie**

Toutes les communes sont menacées par le risque d'incendie, tout particulièrement les zones naturelles boisées.

- *se doter des moyens de défense contre les feux de forêts et se prémunir contre les incendies en créant des zones pare feu*

→ **Veiller à l'application des mesures préventives du Plan de Prévention des Risques (PPR)**

Orientation n°4 : Préserver notre identité et notre patrimoine

→ **Affirmer une identité claire pour ancrer les actions, développer le Pays de l'île de Ré en harmonie avec ses richesses patrimoniales et culturelles**

- renforcer l'esprit de la vie collective (associations, fêtes, fanfares, chorales...). A travers le soutien aux associations, aux manifestations festives, à la valorisation d'identités, il s'agit de renouveler les formes de cet atout traditionnel

- tenir compte de cette identité forgée par l'histoire dans les projets architecturaux et l'aménagement urbain

- favoriser la transmission de la culture et de la mémoire insulaires auprès des enfants notamment dans le cadre scolaire et sur le temps périscolaire

→ **Préserver le patrimoine rétais**

- inventorier le patrimoine rétais

- mise en valeur par une signalétique spécifique, réutilisation de monuments ou de lieux de mémoire pour des manifestations culturelles ou festives ...

II Ré, un Pays soudé et généreux

Tout d'abord, le développement durable de l'île passe par le renouvellement de sa population permanente et donc de sa capacité à l'accueillir. Ensuite, le pays doit pouvoir proposer une offre de services satisfaisante.

Orientation n°1 : Développer l'offre de logements permanents et améliorer le logement social

Le déficit de logements résidentiels à l'année, voire l'inadaptation d'une partie de l'existant, est un obstacle au développement. Les jeunes et les candidats à un projet professionnel se heurtent à cette difficulté.

→ **Traiter de l'inadaptation de bâtis existants et accroître l'offre en bâtis neufs**

→ **Encourager la mise sur le marché locatif de bâtis non utilisés**

- en favorisant la montée en qualité du parc existant

- en optimisant la mise en relation entre l'offre et la demande

→ **Soutenir les communes sous forme de garantie des emprunts relatifs aux programmes de logements sociaux**

→ **Encourager les collectivités et les employeurs privés à développer des programmes de logements pour les travailleurs saisonniers**

Orientation n°2 : Améliorer l'offre de services et l'offre d'attractivité pour sa population permanente

Le niveau de l'offre de services, et leurs qualités, sont un élément de l'attractivité du territoire. Il permet notamment aux jeunes de rester au pays. Aussi, sans prétendre à une offre de service de type urbain sur tout le territoire, il s'agit, d'une part, de maintenir et développer les services de base et, d'autre part, de promouvoir des nouveaux services.

→ Veiller à assurer la présence des services publics par un maillage des services essentiels au maintien et à la qualité de vie des populations

Comme dans tous les territoires ruraux, de nombreuses communes subissent de plein fouet la réorganisation des services publics qui se traduit de fait par des suppressions de services notamment les agences postales aujourd'hui (demain des suppressions de classe, de la subdivision de l'équipement ? ...).

A travers la charte, les élus locaux expriment leur crainte de voir disparaître ces services publics de proximité qui maintiennent la vie dans les villages tout au long de l'année.

- le pays doit contribuer, à son niveau, à maintenir la cohésion sociale du territoire notamment par la création d'une maison des services publics, ou en développant les dispositifs d'appui péri-scolaires (centres de loisirs sans hébergement dans le cadre du Projet Educatif Local)...

→ Proposer des équipements sportifs

- compléter la carte des équipements structurants notamment pour les sports nautiques, les sports de plein air et les sports en salles

→ Mettre en place une politique volontariste en matière d'action sociale

- le pays se doit d'être solidaire des 0-25 ans. Il s'agit à la fois de mieux répondre à leurs attentes aujourd'hui et de préparer au mieux les futurs acteurs locaux de demain. Cela passe notamment par une harmonisation d'une réflexion sur les besoins dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de l'adolescence et des jeunes adultes (Projet Educatif Local)

- un pays solidaire des personnes âgées passe par une amélioration des services à la personne et notamment une réflexion sur le développement des appuis aux dispositifs de maintien à domicile et l'accès aux soins...

- réflexion sur une politique sociale à destination des personnes en difficulté (sociale ou handicap)

- soutien et coordination du secteur associatif

- mise en place d'un outil de coordination de l'action sociale

Orientation n°3 : Favoriser le développement et la pérennisation des activités culturelles

→ Consolider les actions fortes du territoire

- *par la préservation d'une culture identitaire rétaise (soutien aux associations, forger une identité à travers le patrimoine, notamment conforter le réseau des Maisons, le musée Ernest Cognacq ...)*

- *en favorisant l'accès à la culture (par la promotion de l'apprentissage et l'éveil des jeunes générations, en offrant toute l'année des spectacles de qualité, en favorisant les pratiques amateurs artistiques et musicales, et en donnant des moyens sous une forme pérenne aux différentes structures que la collectivité souhaite aider par le biais d'un conventionnement quand cela est possible...)*

→ Conforter les projets émergents d'intérêt communautaire

→ Développer l'offre d'équipements structurants

III Ré, un Pays prospère et ouvert vers d'autres partenariats

Si le tourisme constitue une chance pour l'île de Ré, il convient de le faire évoluer dans un projet de développement local...tout en soutenant l'économie dans son ensemble et en la diversifiant.

Orientation n°1 : Devenir un pays de tourisme durable

Parler de tourisme durable, c'est affirmer la nécessité d'assurer la préservation du patrimoine naturel, de mettre en avant dans l'offre touristique la qualité environnementale du territoire.

→ Communiquer sur la particularité du territoire et le respect de son environnement

→ Encourager la coopération et la mutualisation des services associés au tourisme, et encourager l'élaboration d'une charte professionnelle d'accueil

→ Tendre vers un tourisme maîtrisé, mieux réparti dans le temps

- *ralentir la croissance et la fréquentation touristique en haute saison par une régulation de l'accès automobile*
- *proposer des équipements structurants pour développer un tourisme culturel, environnemental, sportif... hors saison*

→ Promouvoir un tourisme de territoire autant que de produits

Orientation n°2 : Réaffirmer la spécificité agricole du pays

Pilier de l'identité culturelle, naturelle mais aussi économique, l'agriculture et les activités primaires (notamment la saliculture et l'ostréiculture) doivent être réaffirmées comme telle dans le projet de territoire.

→ **Réflexion sur la construction de bâtiments agricoles et le logement des agriculteurs, accompagner la saliculture**

→ **Promouvoir la qualité et l'identité des produits en soutenant la promotion des produits du terroir**

Orientation n°3 : Soutenir les entreprises artisanales, commerciales et de services

→ **Maintenir et accueillir les entreprises sans dommage pour le patrimoine et le cadre de vie**

- réfléchir à des solutions raisonnables pour l'implantation de locaux d'activités nécessaires au maintien d'une population active et jeune

- favoriser la reprise et la transmission d'entreprises

- promouvoir une activité économique « adaptée » au territoire (le secteur tertiaire, la filière nautique...)

→ **Assurer la pérennité de l'usage des bâtiments à destination économique dans les zones d'activités** (usage du droit de préemption communal et mise à disposition pour les jeunes entrepreneurs)

→ **Tendre vers une vision globale de l'économie à l'échelle du territoire**

- développer une politique économique communautaire

- définir et respecter les capacités d'accueil

- pérenniser l'emploi en consolidant les activités saisonnières (réflexion sur les échanges de saisonniers avec les territoires développant un tourisme hivernal, les groupements d'employeurs...)

Orientation n°4 : Développer les différents axes de communication

→ **Favoriser le développement des nouvelles technologies par l'accès, la formation et l'équipement**

→ **Les transports**

Le pays se doit de trouver un équilibre entre la recherche de mobilité accrue et le respect d'une qualité environnementale qui demeure l'atout phare du territoire.

- identifier puis réduire ou éliminer l'impact des points noirs de circulation

- créer un nouveau mode de transport collectif (droit à l'innovation et l'expérimentation en matière de transport collectif non polluant)

- développer et améliorer le réseau cyclable

- mener une réflexion globale sur les sentiers pédestres, les sentiers équestres et les ports (ouverture maîtrisée vers la mer)

Orientation n°5 : Amplifier les relations avec les territoires voisins et notamment l'Agglomération de La Rochelle

Il s'agit de penser les axes de développement avec La Rochelle et les territoires voisins en particulier dans les domaines des transports et de l'accessibilité, de l'enseignement, du tourisme, de la culture, de l'emploi, de l'environnement et des déchets...

UNE VOLONTE D'ANTICIPER

La Charte de Développement du Pays de l'Île de Ré, une fois approuvée, constituera la base de contractualisation avec les partenaires de la nouvelle politique d'aménagement et de développement durable du territoire.

Les grandes orientations définies vont permettre la construction de programmes pluriannuels équilibrés, s'enchaînant sur les 10 / 15 années à venir.

Chacune des orientations présentées sera traitée sur chacune des périodes relatives aux contrats, mais avec des intensités d'énergies et de moyens financiers variables selon les priorités de la collectivité et celles de la Région Poitou-Charentes.

I Une organisation, des moyens pour mettre en œuvre la Charte de Pays

La Communauté de Communes de l'Île de Ré, structure porteuse du Pays de l'Île de Ré, sera chargée de mettre en œuvre les actions du pays, assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire.

➤ Ainsi, le conseil communautaire est l'organe décisionnel du pays. Il lui revient de prendre les décisions relatives au fonctionnement du pays.

Entre autres missions :

- il valide le programme d'actions présenté dans le cadre du contrat de pays et effectue un bilan régulier de celui-ci
- il se prononce sur le plan de financement prévisionnel et le bilan annuel du pays
- il assure le suivi et l'évaluation de la charte

➤ Le Conseil de Développement sera, conformément à l'article 22 de la loi du 4 février 1995, associé au suivi de la Charte (les modalités de ce suivi restant à définir).

➤ La cellule technique du pays est placée sous la direction du conseil communautaire. Cette cellule est en charge de l'ingénierie du pays et doit organiser :

- le suivi et l'évaluation de la Charte
- le fonctionnement du conseil de développement
- les actions de communication du Pays
- la coordination et le suivi financier des projets publics et privés menés dans le cadre du contrat de Pays

II Une évaluation permanente de la Charte de Pays

La Charte de Pays détermine, pour plus d'une décennie, les grandes orientations du Pays. Ces orientations ont été prises suite au diagnostic du territoire et en tenant compte d'un certain nombre d'évolution prévisibles sur une vingtaine d'années.

Cet exercice n'est pas aisé car le développement d'un territoire s'inscrit dans un environnement qui évolue rapidement. A ce titre, il convient de s'assurer régulièrement que cette charte répond toujours aux préoccupations du Pays et être en capacité de l'amender .

En outre, pour l'information qu'elle génère, la démarche d'évaluation est un facteur de transparence et de cohérence dans la conduite du projet de développement du pays.

Pour ce faire, le Pays va mettre en place un dispositif d'évaluation continue du projet de pays.

Le processus se fonde d'une part, sur le principe que c'est la globalisation de l'évaluation des projets menés qui permettront d'évaluer le projet de développement du Pays (charte de développement et programme d'actions) et, d'autre part, sur trois étapes successives à respecter :

- en amont de l'action, trois informations à identifier :
 - résultats directs visés (effets sur l'environnement, sur l'emploi, offre de service...)
 - éléments techniques liés à la mise en oeuvre
 - effets indirects attendus (positifs ou négatifs)

- la collecte périodique des informations relatives à chaque projet pour rendre compte du déroulement et mesurer les écarts par rapport aux objectifs

- l'évaluation finale de chaque action fondée sur des indicateurs d'écart et une analyse des objectifs prévus